



Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 9 janvier 2017 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Gilles Ducharme  
M. Conrad Daviau  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

01-01-2017

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par Mme Diane Ferland  
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit  
adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (Règlement d'emprunt 312-2016);
4. Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 5, 7 et 9 décembre 2016;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;
7. Réalisation complète de l'objet du règlement 302-2016 à coût moindre;

8. Ratification de l'autorisation de la signature de la résolution relative aux services bancaires avec la Banque royale du Canada;
9. Résolution confirmant la fin du projet « Réfection du rang Ste-Geneviève »;
10. Octroi du contrat pour la réfection d'une partie du 6ème Rang;
11. Offre de services pour l'entretien ménager pour l'année 2017;
12. Demande d'appui de la Bibliothèque municipale de Roxton Falls pour la présentation d'un projet au Pacte rural;
13. Liste des comptes;
14. Divers :
  - 14.1. Mandat à WSP pour la préparation des plans et devis pour le rechargement et le pavage du 9<sup>ème</sup> Rang sur 1500 mètres;
  - 14.2. Appel d'offres commun pour l'achat de bacs de recyclage;
  - 14.3. Dépôt de la liste des personnes endettées;
15. Rapport des comités;
16. Correspondance;
17. Questions de l'assemblée;
18. Levée de l'assemblée.

02-01-2017

4. **Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 5, 7 et 9 décembre 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 2, 5, 7 et 9 décembre 2016;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

03-01-2017

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport annuel de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par M. Conrad Daviau  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport  
annuel de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

04-01-2017

6. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris  
connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard  
appuyé par M. François Légaré  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de  
l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

05-01-2017

7. **Réalisation complète de l'objet du règlement 302-2016 à coût  
moindre**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton a  
entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 302-2016 à un  
coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à  
540 422.75 \$;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de la somme de  
518 700 \$ a été effectué;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 21 722.75 \$ est payée par une  
appropriation du surplus accumulé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement  
d'emprunt no. 302-2016 pour réduire le montant de la dépense et  
de l'appropriation de surplus;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau  
appuyé par M. Bernard Bédard  
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

Que le montant de la dépense du règlement no. 302-2016 soit  
réduit de 718 786.42 \$ à 540 422.75 \$;

Que le montant de l'appropriation de surplus du règlement no.  
302-2016 soit réduit de 200 000 \$ à 21 722,75\$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

06-01-2017

8. **Ratification de l'autorisation de la signature de la résolution relative aux services bancaires avec la Banque royale du Canada**

Il est proposé par M. Éric Beauregard  
appuyé par M. Bernard Bédard  
et résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'autorisation de la signature de la résolution relative aux services bancaires avec la Banque royale du Canada. Que le document nommé « Résolution relative aux services bancaires » fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit.

Adoptée

07-01-2017

9. **Résolution confirmant la fin du projet « Réfection du rang Ste-Geneviève »**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local- Volet Redressement des infrastructures routières locales pour le projet « Réfection d'une partie du rang Ste-Geneviève »;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de contribution financière intervenue entre la Municipalité et le MTMDET prévoit qu'une résolution municipale confirmant la fin du projet doit être adoptée;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux ont été complétés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

Appuyé par M. Gilles Ducharme

Et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer la fin du projet « Réfection d'une partie du rang Ste-Geneviève ».

Adoptée

08-01-2017

10. **Octroi du contrat pour la réfection d'une partie du 6ème Rang**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 5 janvier 2017 à 11h00 et que les personnes suivantes étaient présentes :

- M. Patrick Desrochers, Marobi inc.;
- M. Jessy Perrault, Sintra inc.;

- M. Keven Verreault, Eurovia Québec construction inc.;
- M. Jean Beauchesne, WSP Canada inc.;
- Mme Caroline Choquette, d.g. et sec.-très;
- M. Bernard Bédard, conseiller municipal.

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant (montant incluant les taxes) :

- |                              |               |
|------------------------------|---------------|
| • Eurovia Québec Const. inc. | 709 420.35 \$ |
| • Pavage Maska inc.          | 756 564.71 \$ |
| • Marobi inc.                | 809 095.63 \$ |
| • Sintra inc.                | 843 898.10 \$ |
| • Construction Bauval inc.   | 847 194.62 \$ |
| • Pavage Drummond inc.       | 850 072.91 \$ |

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire le plus bas conforme est Eurovia Québec Construction inc.;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. François Légal et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Eurovia Québec Construction inc. et ce, conditionnellement :

- À l'approbation finale de la demande de subvention dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local par le ministre;
- À l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt décrétant ces travaux;

Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents à intervenir.

Adoptée

09-01-2017

11. **Offre de services pour l'entretien ménager pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT QUE Mme Cécile Duval a déposé son offre de service pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville pour l'année 2017 au coût de 3 250 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Gilles Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'offre de service de Mme Cécile Duval pour l'année 2017. Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat à intervenir.

Adoptée

10-01-2017

12. **Demande d'appui de la Bibliothèque municipale de Roxton Falls pour la présentation d'un projet au Pacte rural**

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque municipale de Roxton Falls a déposé un projet dans le cadre du Pacte rural 2014-2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'acquisition de livres portant sur des sujets spécifiques tels que l'artisanat, les sciences, etc. ainsi que d'autres livres et des séparateurs;

CONSIDÉRANT le coût total du projet est de 5 000 \$ et que le montant demandé au pacte rural est de 4 000 \$. Que la contribution monétaire de la Bibliothèque dans ce projet est de 1 000\$ (20%);

CONSIDÉRANT QUE ce projet touche les municipalités du Canton de Roxton et du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé au pacte rural sera pris à part égal à même le montant réservé pour le pacte rural de chacune des municipalités;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau  
appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet de la Bibliothèque municipale de Roxton Falls présenté au pacte rural. Que cette appuie au projet est valide seulement si des fonds sont disponibles au pacte rural.

Adoptée

11-01-2017

13. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Éric Beaugard  
appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 316 992.55 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

---

12-01-2017

14.1 **Mandat à WSP pour la préparation des plans et devis pour le rechargement et le pavage du 9<sup>ème</sup> Rang sur 1 500 mètres**

Il est proposé par M. François Légaré  
appuyé par Mme Diane Ferland  
et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater  
M. Jean Beauchesne, de WSP Canada inc., pour la préparation des  
plans et devis pour le rechargement et le pavage du 9<sup>ème</sup> Rang.

Adoptée

13-01-2017

14.2 **Appel d'offres commun pour l'achat de bacs de recyclage**

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Il est proposé par M. Éric Beaugard  
appuyé par M. Conrad Daviau  
et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'acheter le nombre de bacs 10 bacs verts (matières recyclables)  
d'une capacité de 360 litres;

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;



- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 216, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls (hôtel de ville).

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

#### 14.3 Dépôt de la liste des personnes endettées

La directrice générale procède au dépôt de la liste des personnes endettées pour non-paiement des taxes municipales.

#### 16. Correspondance

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

14-01-2017

#### 18. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 10.

Adoptée

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.